



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mutuelles

Question écrite n° 122323

## Texte de la question

M. Léonce Deprez souligne auprès de M. le ministre de la santé et des solidarités que, près d'un an après l'abrogation de l'arrêté Chazelle, supprimant les aides des pouvoirs publics aux mutuelles de la fonction publique d'État, l'incertitude règne à l'égard des contributions financières directes et indirectes aux mutuelles opérant dans la fonction publique hospitalière. La direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins de son ministère aurait demandé aux établissements hospitaliers publics d'arrêter de verser des aides financières, qui seraient remplacées par un dispositif de « conventionnement » avec les mutuelles. (l'Argus de l'Assurance, n° 7018, 23 mars 2007). Il lui demande toutes précisions à cet égard.

## Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 122323

**Rubrique :** Économie sociale

**Ministère interrogé :** santé et solidarités (II)

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 avril 2007, page 3677